

## abus sexuels dans l'église

## Le diocèse accompagne les victimes

D'anciens choristes, victimes d'agressions sexuelles dans leur enfance, prendront part à la célébration mémorielle, dimanche. L'aboutissement d'un long travail d'accompagnement et d'écoute des victimes.

**C**e sera un moment très symbolique et très beau. Armelle Jus, déléguée épiscopale du dispositif Pour une Église sûre, ne cache pas son émotion à la perspective de la messe dédiée aux victimes d'abus sexuels dans l'Église, dimanche 19 mars à 18 h 30, à la cathédrale de Tours.

## Un lien de confiance établi avec les anciens choristes

L'année passée, les membres du collectif des Voix libérées avaient regretté de ne pas avoir été « sollicité », ni même « invité » directement par le diocèse. Créé en décembre 2021 à l'initiative d'anciens choristes, il rassemble des victimes présumées d'un prêtre tourangeau entre 1968 et 1985. Cette fois, ils prendront part « activement » à cette célébra-



Le 20 mars 2022, une messe dédiée aux victimes d'agressions sexuelles au sein de l'Église avait été organisée dans la cathédrale Saint-Gatien à Tours. (Photo d'archives NR, Hugues Le Guellec)

tion mémorielle sur l'invitation du diocèse de Tours. Une soixantaine de membres du collectif seront présents. « Ils ont prévu de chanter pour l'action de

grâce et ont préparé eux-mêmes la prière universelle », souligne Armelle Jus. L'aboutissement d'un « travail conjoint », selon le collectif, et

la mise en place d'une relation de confiance « extrêmement positive et constructive » avec le diocèse de Tours, dans un objectif d'accompagnement et

d'écoute. « Les choses ont avancé à pas de géant, se félicite Monseigneur Jordy, archevêque de Tours. Nous apprenons beaucoup des victimes. Elles nous font mieux comprendre ce qu'elles attendent de l'Église. »

L'affaire judiciaire, elle, a été classée sans suite au motif que les faits sont prescrits. L'association France victimes 37 a pris le temps d'informer personnellement les victimes, une à une, de ce classement. « Notre statut de victimes a été reconnu, c'est l'essentiel », conclut le collectif.

L'heure est désormais à la reconstruction et à la prévention dans le diocèse, notamment à travers l'engagement signé des encadrants de l'équipe diocésaine d'accepter de se « soumettre à des vérifications possibles et légales de leur casier judiciaire concernant spécifiquement la protection des mineurs ».

Phœbé Humbertjean

Cellule d'écoute diocésaine de Tours : tél. 07.67.46.30.82 et cellule.ecoute@catholique37.fr